**Procès verbal**

**ASSEMBLEE GENERALE ACDPM BAIE DE SOMME du 20 MAI 2017.**

Les membres du Conseil d’administration et les adhérents de l’association, après avoir été invités par courrier, courrier électronique, affichage et voie de presse, se sont réunis en Assemblée Générale le Samedi 20 Mai 2017 à 15H00 au Casino de Saint-Valery sur Somme.

 Parmi les 192 personnes présentes, nous avons le plaisir et l’honneur d’accueillir Mrs Haussoulier Maire de Saint-Valery, Buisine Député, Pilniak représentant la Fédération des Chasseurs de la Somme et Brunet, expert-comptable de l’association, Maquet, Président du Syndicat Mixte, Harlé d’Ophove président de la Commission Environnement du Conseil Régional, Mesdames Poupart et Chagnon, conseillères régionales, entre autres, assistent à cette assemblée.

Le Président N. LOTTIN ouvre la séance et donne la parole à :

 **M. Haussoulier (Maire représentant également M. SOMON, président du** **Conseil Départemental de la Somme)** qui remercie les chasseurs de nettoyer la Baie de Somme, ce qui constitue en soi une action exemplaire au service de la nature. Il revient sur le comportement injustifiable de chasseurs qui demandent le secours des pompiers après s’être aventurés en Baie lors de fortes tempêtes et mettent de fait en péril la vie de ceux qui viennent les secourir !

Il dénonce le projet éolien en mer car il constitue une provocation que les élus ne cautionneront jamais car cette initiative ne règle pas le problème du nucléaire.

**Rapport moral du Président**

Nicolas LOTTIN remercie les personnes qui ont bien voulu se déplacer pour assister à l’Assemblée Générale et rebondit sur les propose de M. Haussoulier et fait état de l’arrêté préfectoral de 1977 concernant l’accès en Baie aux heures de la marée montante (3H30 avant).

A la demande d’un chasseur présent, une minute de silence est observée en mémoire d’Alain Courbot, disparu l’été dernier et qui avait tenu la fonction de Trésorier pendant 25 ans.

Demande à l’Assemblée d’adhérer à l’association Libre Horizon qui s’oppose fermement au nouveau projet éolien en mer (de la Baie de Somme à la Baie de Canche). L’adhésion est gratuite. L’Assemblée donne quitus au Président.

Il revient sur le rapport du directeur et développe les points les plus importants de son intervention.

Le président revient sur un PV plus que douteux dont a été victime 1 chasseur opérant à la limite de la réserve Naturelle et sur un autre établi à l’encontre d’un adhérent (en action de chasse sur notre territoire !) par un garde de la Réserve Naturelle pour mise à l’eau de phoques ! Une demande de rectification a été transmise au Procureur de la République.

Il fait état de l’excellent travail réalisé par l’association Rando-Nature en Somme placée sous la récente responsabilité de Gaëtan Duponchelle, qui a pris la succession au poste de président de Dominique Salesse.

Lecture est donnée de la refonte des articles 30 et 36 du Règlement Intérieur.

L’article 36 et supprimé. Son contenu, amendé est ajouté à l’article 30.

Il annonce la démission de Yves Butel (vice-président) qui n’a pas supporté les attaques dirigées à son égard par certains chasseurs présents à la « manifestation » à Abbeville (Garopôle) le 10 Février dernier.

Informe l’assistance qu’en cas de problème, les présidents d’associations, au même titre que leurs homologues des fédérations départementales des chasseurs, en courent les mêmes peines. Qu’il ne faut pas blâmer Jean Pilniak qui a toujours rempli ses missions avec sérieux et détermination.

Il fait part de sa déception concernant l’opération de la récolte d’ailes de canards : 286 ailes récoltées par 54 huttes alors que 5 ailes devaient être remises par concession (161 au total) !

Informe la salle de ses grandes inquiétudes concernant la nomination ministérielle de Nicolas Hulot et demande à l’assistance de bien réfléchir à certaines attaques dirigées envers quelques responsables cynégétiques et de ne pas se tromper d’ennemi !

Le président espère que le calendrier mis en place par Mme Royal concernant la demande de dérogation pour la chasse des oies en Février ne sera pas remis en cause par le nouveau ministre et que l’UNACOM (dont il est vice-président) attend toujours depuis 2 ans d’être entendue par la Commission Européenne !

Il reproche également aux responsables cynégétiques nationaux de ne pas avoir soutenu en temps et en heure l’UNACOM, qui avait pourtant trouvé la faille juridique !

Avant d’en terminer, il informe la salle que M. Guy Duhem, chasseur bénévole, s’est engagé à nous fournir la synthèse de près de 40 années de prélèvement de canards aux huttes pour notre association.

**Rapport d’activité du directeur**

Il fait état de sa forte inquiétude quant à la nomination de Nicolas Hulot au ministère de tutelle de la chasse, puis annonce que l’association compte 2284 adhérents, soit une baisse de 78 chasseurs par rapport à la saison 2015/2016.

Ont été délivrées : 1995 licences hutte-hutteau - 289 licences botte.

Les tarifs sont identiques depuis 1999.

Hutte-Hutteau = 65€ - Botte = 50€ - Concession de mare = 300€

Il énonce toutes les actions et manifestations réalisées par l’association au cours des 12 derniers mois : Accueil de 231 chasseurs à la hutte pédagogique (113 nuits effectuées) - Séminaire Chasse à Saint-Valery - Salon des Migrateurs à Cayeux - Fête de la Chasse à Friville-Escarbotin – Nettoyage de la Baie de Somme 90 m3 de déchets récoltés sur un linéaire de20km – Récolte d’ailes de canards à des fins scientifiques – Parrainage de limicoles en liaison avec l’ANCGE (10 chevaliers gambette) - Régulation des renards par le tir sélectif (11 prises pour la dernière campagne).

Il informe la salle des projets pour la saison 2017/2018 : Mise en vente des cartes d’adhérents en ligne – Installation d’une exposition permanente (chasse au hutteau) à la Maison de la Baie – Participation aux différentes manifestations liées à la chasse au gibier d’eau avant de revenir sur le respect de la réglementation.

Un rappel a été effectué auprès des concessionnaires en matière de sécurité des installations de chasse : chaînes, câbles et cordage, gilets de sauvetage et fusées d’alarme en bon état pour les huttes flottantes. Mâts et dispositif d’alarme pour les huttes fixes. Veiller à ne jamais envoyer seuls à la hutte des chasseurs novices. Faire preuve de la plus grande prudence lors de fortes marées et ne pas s’aventurer lors des fortes marées conjuguées à un vent violent.

Des tournées seront effectuées pour veiller à la propreté absolue aux abords des concessions.

Il remercie M. Haussoulier pour la rénovation d’une salle désaffectée au siège de l’association et termine son intervention en motivant l’assistance à ne rien lâcher face à l’adversité.

**Rapport financier**

Présenté par le Commissaire aux Comptes de l’association, M. BRUNET.

Le compte de gestion fait apparaître un déficit de 2947€ pour l’exercice considéré, néanmoins et considérant que les réserves de l’association sont satisfaisantes, aucune augmentation des cotisations n’est envisagée pour la saison 2017/2018.

Le compte prévisionnel 2017/2018 a été établi avec une légère érosion du nombre des adhérents et se solde avec une insuffisance de 2876€.

Les comptes sont approuvés à l’unanimité.

**Prélèvements**

La synthèse est présentée par M. Olivier Buffet

9772 becs plats ont été prélevés pour 159 huttes sur les 161 que compte l’association de chasse (soit 61.45 becs plats par hutte). 11315 nuits ont été effectuées par 17633 chasseurs. La Sarcelle d’hiver est l’espèce la plus prélevée : 4903.

Concernant les limicoles 219 carnets ont été analysés, faisant apparaître un prélèvement global de 3566 oiseaux.

A des fins d’analyse transmises à ISNEA, 70 limicoles (entiers) ont été remis par certains chasseurs, chassant principalement au hutteau.

Il est inquiet quant à l’avenir de cette chasse puisque la France et quasiment le seul pays européen à les chasser et que l’on pourrait bien perdre ces espèces d’ici 5 à 6 ans!

Intervention de M. Loïc Podvin (ANCGE) qui fait la synthèse de la récolte des ailes de canards remise par les chasseurs de la Baie de Somme pour la saison 2016/2017. 13000 ailes ont toutefois été récoltées sur le plan national et la Somme arrive en 7ème position.

**Questions écrites (2)**

* Transmise par M. Cornu Cédric qui demande une remise de peine suite à sa condamnation (5 ans de suspension de licence).

Demande rejetée par l’Assemblée qui décide que la suspension sera complètement effectuée.

* Transmise par M. Mainguet David, demandant la possibilité d’attacher 2 oies en plus des 6 gibiers autorisés.

Demande rejetée puisque l’Assemblée s’était déjà prononcée et qu’aucune question de cet ordre ne serait plus examinée sous 5 ans.

**Questions dans la salle**

* Un adhérent (M. Fauquembergue Christophe) se dit inquiet du nombre de lapins ayant élu domicile dans la digue « Trancart » au niveau de la renclôture Helluin et espère que celle-ci ne soit pas trop fragilisée lors des fortes surcotes de la marée.
* Certains adhérents reprochent à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme de ne pas s’être suffisamment investie en Février lors de la possible chasse des oies, notamment par un manque de communication. Ce à quoi, M. Pilniak (représentant la Fédération et son président Yves Butel) répond par le fait que la Fédération est un service public et qu’à ce titre elle n’a pas le droit d’intervenir publiquement, d’autant que son président a déjà été condamné par le passé !

Il s’en explique en disant que les associations doivent mener un travail syndical auprès de leurs adhérents et que de nombreuses réunions ont eu lieu cette année sur le sujet (14 associations de chasseurs de gibier d’eau sont présentes dans le département).

**Intervention des personnalités**

**M. BUISINE, député,** s’exprime en martelant que la chasse des oies en Février n’est pas un problème franco-français et que la révision de la directive qui ne nous est pas favorable demanderait le consentement de tous les états membres. Il annonce avoir toujours défendu les intérêts des chasseurs et qu’il est toujours de leur côté !

**Mme CHAGNON, conseillère régionale,** félicite l’association et les chasseurs de la Baie de Somme pour ce qu’ils font au service de la chasse. Se demande ce que font les élus concernant les projets éoliens en mer. Annonce que le Conservatoire du Littoral touche des subventions énormes et que leurs territoires sont souvent gérés par le Syndicat Mixte et que la chasse n’y est pas toujours inscrite au titre d’activité traditionnelle.

Elle termine son allocution en disant qu’elle n’a jamais appelé à voter Emmanuel Macron, tout comme Nicolas Lottin !

**M. HARLE D’OPHOVE, Président Commission Environnement au Conseil Régional des HAUTS DE FRANCE.**

Rend hommage au travail du directeur Dominique Salesse pour son engagement de militant au service de la chasse.

Il reconnait l’énorme travail dont fait preuve Willy Shraën, nouvellement élu comme président de la FNC.

La nomination de Nicolas Hulot est une catastrophe de la chasse et plus que jamais il faut préserver l’unité du monde de la chasse

**M. MAQUET, Président Syndicat Mixte Baie de Somme**

Se félicite du projet valorisant la chasse en Baie de Somme au sein de la Maison de la Baie.

Le projet éolien en mer n’est bénéfique pour personne.

Rebondit sur les propos de Mme Chagnon en insistant sur le fait qu’il y a bien longtemps que de nombreuses propriétés du Conservatoire du Littoral sont confiées aux chasseurs avec des conventions en bonne et due forme.

**M. PILNIAK, FDC 80 (représentant le Président Yves Butel )**

Un radar d’une valeur de 180000€ est mis à disposition par l’ISNEA et va être installé en Baie de Somme afin d’améliorer les études scientifiques.

L’épisode de la grippe aviaire a de nouveau perturbé notre quotidien le 17 Novembre 2016 : 4 millions de canards et d’oies d’élevage ont été éliminés dans les départements du sud-ouest.

Willy Schraën a effectué un gros travail sur ce sujet et exhorte les chasseurs à démontrer leur rôle de sentinelle et de veille sanitaire.

De nombreux carnets de prélèvement ne sont pas retournés à la Fédération (seules les deux associations du DPM jouent le jeu) : une amende forfaitaire de 135€ est prévue.

Il invite les chasseurs à visiter la réserve de Grand-Laviers (entrée gratuite pour tous les détenteurs de permis de chasser)

A 18H30 et avant de clore l’Assemblée et d’inviter les participants au vin d’honneur, le Président Nicolas Lottin procède au tirage de la tombola gratuite.

M. René-André Boyard, sociétaire, se voit remettre un fusil de chasse d’une valeur de 500€.

 Le Secrétaire de séance Le Président

 Dominique Salesse Nicolas Lottin